

Les universalités

Par **juriste549853**, le **19/03/2019** à **13:01**

Bonjour tout le monde

En TD, on a abordé les notions d'universalité de fait et de droit, avec le fonds de commerce et le patrimoine comme exemple pour chacune, mais il me reste plusieurs incompréhensions.. je confonds beaucoup les régimes applicables aux deux, ainsi que leurs "conséquences", leurs règles...

Bizarrement, ça m'arrive souvent... le droit des biens est la matière dans laquelle je suis le moins bon, et pourtant, j'aime *énormément* cette matière..[smile42]
j'ai fait des fiches vocabulaire, des petits résumés, mais les notions s'emmêlent... J'ai vraiment pas envie de me rater aux examens, comme je l'ai dit, j'aime beaucoup cette matière, ça serait un échec personnel plus qu'académique de foirer mon exam...

help ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/03/2019** à **07:51**

Bonjour

Vous trouverez une définition très claire ici <http://www.bruno-bedaride-notaire.fr/fr/u/-/universalite/lexique-juridique-et-fiscal-de-bedaride-notaire-d-affaires.html>